

**Date:** Sun, 28 Jun 2015 20:00:35 +0200 [20:00:35 CEST]

**De:** [info@santepublique-editions.fr](mailto:info@santepublique-editions.fr) 

**À:** [info@santepublique-editions.fr](mailto:info@santepublique-editions.fr)

**Sujet:** Nous sommes tous des électrosensibles... en puissance.  
Avant lundi 29 juin 11h, avertissons solennellement M. Poniatoski  
que nous ne voulons pas devenir électrosensibles à cause du Linky

Bonjour, (MERCİ DE BIEN VOULOIR TRANSFERER CE MAIL URGENT  
A VOTRE CARNET D'ADRESSES)

Pourquoi faut-il agir très vite ? Parce que la date limite de dépôt des amendements est Lundi 29 juin à 12h et qu'AUCUN sénateur n'a l'intention de déposer un amendement d'interdiction des compteurs communicants !

L'envoi de mails aux sénateurs a néanmoins été remarquée : elle est mentionnée dans une discussion au Sénat.

Linky va être déployé car les politiques pensent qu'il n'y a pas plus de 100 personnes électrosensibles en France !

M. Ladislas Poniatoski, sénateur, rapporteur de la loi Transition énergétique a dit le 17 juin lors de la réunion de la Commission des Affaires économiques :

« Certains considèrent que le compteur Linky est la chose la plus dangereuse du monde et ils le font savoir avec force. Tout est relatif. On n'a pas recensé plus d'une centaine de cas où la maladie est liée à une sensibilité particulière à l'électromagnétisme.... »

Joël Labbé, sénateur écologiste, devrait redéposer lundi 29 juin avant 12 h son amendement permettant aux personnes électrosensibles de refuser l'installation des compteurs communicants à leur domicile.

Prévenons ceux qui écrivent la loi que nous ne voulons pas devenir

électrosensibles à cause du Linky !

Comment faire ? Une action très simple qui prendra 2 minutes !

**ENVOYEZ l'Appel ci-joint**, en un seul mail, à toutes ces personnes qui sont impliquées dans la rédaction de la loi :

1. **Copier-Coller leurs adresses** ci-dessous dans « Destinataires » :

[l.poniatowski@senat.fr](mailto:l.poniatowski@senat.fr), [j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr), [r.dantec@senat.fr](mailto:r.dantec@senat.fr),  
[jc.lenoir@senat.fr](mailto:jc.lenoir@senat.fr), [h.maurey@senat.fr](mailto:h.maurey@senat.fr), [l.negre@senat.fr](mailto:l.negre@senat.fr), [b.retailleau@senat.fr](mailto:b.retailleau@senat.fr),  
[f.zocchetto@senat.fr](mailto:f.zocchetto@senat.fr), [c.jouanno@senat.fr](mailto:c.jouanno@senat.fr), [ac.loisier@senat.fr](mailto:ac.loisier@senat.fr),  
[j.mezard@senat.fr](mailto:j.mezard@senat.fr), [r.courteau@senat.fr](mailto:r.courteau@senat.fr), [d.guillaume@senat.fr](mailto:d.guillaume@senat.fr),  
[mn.lienemann@senat.fr](mailto:mn.lienemann@senat.fr), [f.espagnac@senat.fr](mailto:f.espagnac@senat.fr), [e.assassi@senat.fr](mailto:e.assassi@senat.fr),  
[jp.bosino@senat.fr](mailto:jp.bosino@senat.fr), [m.le-scouarnec@senat.fr](mailto:m.le-scouarnec@senat.fr), [a.mollard@soc.senat.fr](mailto:a.mollard@soc.senat.fr),  
[p.simon@udi.senat.fr](mailto:p.simon@udi.senat.fr), [adevienne@senat.fr](mailto:adevienne@senat.fr),

2. **Copier le texte de l'Appel** (voir ci-dessous) dans votre mail  
et **le joindre au format pdf** (voir ci-joint)

3. Inscrire en objet : « **Appel des citoyens électrosensibles** »  
suivi de votre prénom et de la ville

4. Envoyer votre mail **AVANT DEMAIN LUNDI 29 juin à 11 H**

**Attention : Clôture de cette action : Lundi 29 juin 2015 11 h.**

Merci à toutes et à tous, et transférez dès ce soir ce mail à votre entourage !

### **Texte de l'Appel**

A Monsieur le sénateur Ladislas Poniatowski, rapporteur de la loi de Transition énergétique :

Je vous avertis solennellement de mon opposition catégorique au compteur

Linky.

En solidarité avec les personnes déjà devenues électrosensibles,  
je vous adresse, ci-dessous et ci-joint, l'

### **Appel des Citoyens électrosensibles**

Nous, citoyens, devenus **électrosensibles** en raison du déploiement rapide, invasif et généralisé des technologies sans fil, alertons que la technologie du compteur électrique Linky n'est pas compatible avec notre état de santé ;

Nous, **citoyens électrosensibles**, avons déjà mis en œuvre le principe de la transition énergétique en consommant le moins d'énergie possible, nos foyers étant vides de toute technologie énergivore et le courant électrique étant coupé la nuit afin de préserver notre santé ;

Nous, **citoyens électrosensibles**, alertons que nous ne pourrions pas accueillir le compteur Linky dans nos habitats sans risquer de voir notre santé se dégrader rapidement et mettre notre vie en danger ;

De ce fait, nous, **citoyens électrosensibles**, refusons l'installation dans notre habitat du compteur Linky, incompatible avec notre état de santé et souhaitons conserver le droit d'accès au réseau électrique, sans discrimination, au même titre que tout autre citoyen;

C'est pourquoi, par cet appel, nous demandons à ce que notre gouvernement protège notre santé, comme le prévoit l'article 11 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et prenne les décisions et mesures nécessaires.

France, le 18 Juin 2015

Art 11 du Préambule de la Constitution du 27 Octobre 1946 : Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

## Signature

### Liste des destinataires :

Ladislav Poniatski, rapporteur UMP

Joël Labbé et Ronan Dantec, sénateurs écologistes

Jean-Claude Lenoir, président UMP de la Commission des Affaires économiques

Hervé Maurey, président UDI de la Commission du Développement durable

Louis Nègre, rapporteur UMP pour la Commission du Développement durable

Bruno Retailleau, président du groupe UMP

François Zocchetto, président du groupe UDI

Chantal Jouanno, sénatrice UDI, chef de file sur cette loi

Anne-Catherine Loisier, sénatrice UDI

Jacques Mézard, président du groupe RDSE et chef de file sur cette loi

Roland Courteau, sénateur socialiste, chef de file sur cette loi

Didier Guillaume, président du groupe socialiste

Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice socialiste,

Frédérique Espagnac, sénatrice socialiste

Eliane Assassi, présidente du groupe communiste

Jean-Pierre Bosino, sénateur communiste, chef de file sur cette loi

Michel Le Scouarnec, sénateur communiste

Anne Mollard, collaboratrice du groupe socialiste en charge de l'article Linky

Pierre Simon, chargé de mission pour l'UDI

Antoine Devienne, administrateur de la Commission énergie